

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/12/2024 - 20866 - 2015 B 00137 - 808 991 426 - 2C ENERGY

2C ENERGY

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2, La Plaine, 44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU
808 991 426 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente novembre,
A dix heures,

Les associés de la Société 2C ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit MUSSET, en sa qualité de gérant de la société B.M., Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Prise d'acte de la démission d'un directeur général et absence de remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société GreenAgroTech de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour et, constatant qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau directeur général pour assister le président dans ses fonctions, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La présidente

La société B.M.

Représentée par Monsieur Benoit MUSSET



Le secrétaire

Monsieur Benoît MUSSET

